



La mention CDI n'est pas stipulé dans le contrat de travail

Par **LeMiich**, le **06/12/2011** à **18:30**

Bonjour,

Pour résumé la situation, je suis actuellement en CDD dans une agence immobilière de la région Aquitaine.

Un CDI m'a été proposé pour début Janvier 2012 avec promesse d'embauche à l'appuie dans une nouvelle agence.

Je quitte donc mon entreprise a la fin de ce mois de décembre.

La question est que mon futur employeur m'a envoyé mon contrat de travail par e-mail, cependant, sur cet e-mail, aucune mention de contrat à durée indéterminée n'est stipulée.

Dois je être inquiet ? est-ce normal ?

Je vous remercie par avance pour vos réponse !

Gautier

ps : j'ajoute un copier / coller du contrat ci dessous !

*Le négociateur est engagé à compter du 2 janvier 2012 à l'agence de *****
en qualité de négociateur immobilier, conformément au statut prévu par l'avenant n° 31 à la
CCN I du 15 juin 2006, entré en vigueur le 1er juillet 2007.*

*Le contrat ne deviendra définitif qu'après une période d'essai fixée à trois mois de travail
effectif*

Par **P.M.**, le **06/12/2011** à **22:21**

Bonjour,

Si c'était un CDD, le contrat devrait précisé une date de fin ou une période minimale avec un motif de recours et il ne pourrait pas avoir une période d'essai de 3 mois...

Par **LeMiich**, le **06/12/2011** à **23:24**

Merci d'avoir pris la peine de répondre pmtedforum, mais vous n'avez pas répondu à la bonne question.

J'ai dit que j'allais signer un CDI début janvier dans une AUTRE agence immobilière (actuellement je suis en CDD).

Mais dans le nouveau contrat (dans la nouvelle agence), il n'est pas précisé que je signe pour un CDI.

Merci de vos réponse.

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **07/12/2011** à **00:12**

Si c'est tout à fait à cette question à laquelle j'ai répondu puisque vous vous inquiétiez de savoir si le nouveau contrat proposé est un bien un CDI, je vous réponds que ce ne peut pas être un CDD pour les raisons exposées et si ce ne peut pas être un CDD, c'est donc un CDI...

Par **LeMiich**, le **07/12/2011** à **09:04**

Effectivement, après relecture, je dois admettre que j'ai tort ...

je devais être un peu fatigué hier soir !

Merci beaucoup de votre patience.